



Formation professionnelle en gestion entreprise pour relevé de déc

Par **EMSATT**, le **10/01/2019** à **23:55**

Bonjour,

Je suis un ancien gérant condamné à la faillite personnelle assujetti d'une interdiction de gérer de 15 ans depuis mars 2016.

Tenu éloigné de toute activité commerciale comme le veut mon jugement, on me propose aujourd'hui d'être le président d'une association loi 1901.

J'ai donc pensé à demander un relevé de déchéance (L653-11). Ne pouvant satisfaire aux deux premiers critères que cette possibilité offre au gérant défaillant, c'est à dire le comblement du passif dans sa totalité ou en partie, je me dirige vers la troisième clause accessible sous la forme d'une garantie prouvant que je suis de nouveau apte à gérer une personne morale. Ça c'est le tribunal et le procureur qui le décideront. Cette garantie serait gagnée par une formation professionnelle en gestion de l'entreprise.

Ce qui m'intéresse aujourd'hui c'est de comprendre ce qu'il est entendu par "formation professionnelle en gestion de l'entreprise". J'ai beau chercher sur le net, interroger autour de moi, je ne trouve pas la réponse.

Est-ce que quelqu'un connaît un organisme capable de me renseigner ou mieux qui connaît la procédure dans son ensemble ?

Vous remerciant par avance pour vos réponses.

Bien cordialement,

Par **morobar**, le **11/01/2019** à **08:29**

Oui

Chambre de commerce ou école genre IFG-ICG...

[citation]J'ai beau chercher sur le net, interroger autour de moi, je ne trouve pas la réponse.
[/citation]

Pourtant un moteur de recherche quelconque et un item genre "formation management entreprise" donne des dizaines de résultats, depuis SUPELEC et CEGOS...

Après reste le cout de ces formations.

Par **EMSATT**, le **11/01/2019** à **10:33**

Bonjour morobar,

Je vous remercie pour votre réponse.

En effet, les moteurs de recherches donnent des résultats sur des centres de formation qui traitent de la fonction de management en entreprise.

Pour autant, elles ne proposent pas spécifiquement de formations à la gestion en entreprise qui reprendrait les fondamentaux de base d'une bonne compréhension de l'entrepreneuriat. A travers les connaissances acquises je dois pouvoir convaincre une juge que j'ai compris de mes erreurs.

Qui plus est, j'ai omis de dire je suis dans le département des Alpes-Maritimes et beaucoup de centres se trouvent très éloignés ou ne sont pas adaptés à ce que je recherche : par exemple SUPELEC.

Je vais encore chercher en élargissant le terme Gestion à Management même si cela ne semble pas correspondre parfaitement à la formation idoine.

Vous remerciant une nouvelle fois morobar.

Salutations,

Par **morobar**, le **11/01/2019** à **11:27**

Je serai vous j'éviterai les organismes de formation par correspondance, même si elles préparent à la présentation aux examens/concours d'état.

Sauf le CNED dont il existe une représentation à Nice, c'est un organisme rattaché à l'éducation nationale.

Par **EMSATT**, le **11/01/2019** à **14:23**

Effectivement, les formations à distance ça n'a pas l'air fameux.

Et puis il y a beaucoup de formation diplômantes et ce n'est pas ce que je recherche. Ce sont qui plus est des cursus long et qui ne correspondent pas à ma recherche initiale.

Je ne pensais pas rencontrer autant de difficultés pour trouver une formation de gestion en entreprise... :(

Par **morobar**, le **11/01/2019** à **17:33**

Oui enfin les formations ultra courtes portent sur un ou plusieurs points précis et sont réservés à des professionnels avertis.

Pour être sérieux devant le juge, il faut lui dire autre chose que passer une ou deux près midi dans un centre de formation à la gestion.